

Annexes

Liste des personnes rencontrées, par ordre chronologique	2
Conférences auxquelles nous avons assisté	6
Bibliographie	9
Autres réactions à la note de dix pages...	11

Liste des personnes rencontrées, par ordre chronologique (date de la première rencontre)

- (M) : lors d'un cours ou d'une conférence dans le cadre de la formation à Mines ParisTech
- (@) : par e-mail, téléphone ou skype
- pas de symbole : rencontre en chair et en os.

Raphaël Keller et Thomas Gouzènes, ingénieurs des mines, ex-ingénieurs des télécoms¹, auteurs du mémoire "Distribution de contenus culturels après le rapport Olivennes", sous la direction de MM. Jean Berbinau, membre du CGTI² et secrétaire général de l'ARMT³, et Frédéric Goldsmith, délégué général de l'APC⁴ (13/10/2008)

Thierry Weil, professeur de stratégie à Mines ParisTech, et "pilote" de mémoire <http://www.ensmp.fr/~tweil/> (24/10/2008)

Claire Paponneau, executive vice-president chez FranceTélécom-Orange, "terrain" du mémoire (28/10/2008)

Anne-Gaëlle Geffroy, thésarde au [CERNA](#), laboratoire d'économie industrielle et de finance de Mines ParisTech ; sujet de recherche : les DRM (thèse soutenue le 8 juin 2009, cf. partie "conférences auxquelles nous avons assisté"). (28/10/2008)

Romain Waller, General Manager, Triple Play Profit Center, Thomson Telecom (13/11/2008)

Paul Friedel, Directeur de la recherche et de la stratégie à Orange Labs (24/11/2008)

Olivier Coste, Président de la division Broadcast Mobile d'Alcatel-Lucent (projet de "télé mobile sans limite") (25/11/2008)

Clément Combes, thésard chez Orange Labs (25/11/2008)

Philippe Rozes, Directeur du centre de recherches Technologies chez FranceTélécom-Orange (25/11/2008)

Serge Soudoplatoff, web-entrepreneur, cf. <http://www.almatropie.org> (27/11/2008)

Marc Fossier, Directeur Chief Technical Officer (CTO) de France Telecom. (28/11/2008)

Nicolas Pfeuty et Pierrick Vaudour, Ernst&Young (28/11/2008)

Stéphane Distinguin, directeur du [Silicon Sentier](#) et de [La Cantine](#) (28/11/2008)

Pierre Fremaux, consultant chez [Fabernovel](#) (28/11/2008)

Vivek Badrinath, Directeur de la technologie chez FranceTélécom-Orange (01/12/2008)

Fernando Navarro, journaliste chez [Cafebabel.com](#) (04/12/2008)

François Bourdoncle, Président-Fondateur d'[Exalead](#) (08/12/2008-17/06/2009)

Jordi Duran i Batidor (@), [AlternativChannel.tv](#) (09/12/2008)

Bernard Celli, Grégoire Weigel, Thomas Gouzènes, Direction des Etudes et de la Prospective, [CSA](#) (11/12/2008)

Michel Berry, Pierre Couveinhes, Fabrice Dambrine, Gustave Defrance, Frédérique Pallez, Claude Riveline, Marie-Solange Tissier, Commission des Mémoires du Corps des Mines (16/12/2008-24/02/2009-14/04/2009-18/06/2009)

Benoît Chamontin, Conseiller médias pour www.aromates.fr (08/01/2009)

François Lévêque, Professeur de droit et d'économie au CERNA, Mines ParisTech <http://www.cerna.ensmp.fr/leveque/> (14/01/2009)

Patrick Pailloux, directeur de la DCSSI, Direction centrale de la sécurité des systèmes

1 Le Corps des Mines et le Corps des Télécommunications ont fusionné en fév. 2009 en un Corps unique dénommé « Corps des Mines », cf. <http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=ECEP0824730D>

2 CGTI : Conseil Général des Technologies de l'Information, instance suprême de l'ex-Corps des Télécommunications ayant fusionné avec le Conseil Général des Mines, pour donner le Conseil Général des Informations, de l'Energie et des Technologies ([CGIET](#)), instance suprême du nouveau Corps des Mines.

3 Autorité de Régulation des Mesures Techniques, créée suite à la loi n°2006-961 du 1er août 2006 relative au droit d'auteur et aux droits voisins dans la société de l'information (DADVSI) : <http://www.armt.fr/>

4 Association des Producteurs de Cinéma : <http://www.cspf.fr/>

d'information, devenue Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information ([ANSSI](#)) le 7 juillet 2009 (16/01/2009)

François Cholley, Conseil général de l'industrie, de l'énergie et des technologies ([CGIET](#)), ex-CGTI (20/01/2009)

Igor Primault et Antoine Véron, [ARCEP](#) (20/01/2009)

Alix Imbert (M), Directrice Générale et Associée, [Auxipresse](#) (06/02/2009-04/03/2009)

Mathieu Bineau, Directeur réglementation de SFR - Neuf Cegetel (12/02/2009)

Sylvie Forbin, Directeur des affaires institutionnelles et européennes, **et Marie Sellier**, chargée de mission, Vivendi (13/02/2009)

Jean-Pierre Dardayrol, Conseil général de l'industrie, de l'énergie et des technologies ([CGIET](#)), ex-CGTI (13/02/2009)

Daniel Lechanteux, Dirigeant Fondateur d'AlphaTech Consulting International, et vice-président d'X-Mines-Consult (16/02/2009)

Laurent Ladouari, ancien conseiller auprès du Secrétariat d'Etat chargé de la prospective, de l'évaluation des politiques publiques et du développement de l'économie numérique (23/02/2009)

Pierre-Jean Benghozi, Directeur de recherche CNRS, Directeur du Pole de Recherche en Economie et Gestion de l'Ecole polytechnique. <http://crg.polytechnique.fr/home/benghozi/FR> (25/02/2009)

Philippe Bismut, Administrateur Directeur Général chez BNP Paribas, ex-PDG de CanalNumédia entre 2000 et 2002 (26/02/2009)

Olivier Cimelière (@), Directeur de la Communication, Ericsson France (26/02/2009)

Olivier Blanc, Responsable études stratégiques, SFR (02/03/2009)

Eric Hazan, Directeur associé, McKinsey (04/03/2009)

Xavier Filiol, Head of content chez [BARACODA Media](#) et Président de la commission Musique au [GESTE](#). (05/03/2009)

Jean-Marc Daniel (M), économiste, professeur d'économie à l'ESCP et à Mines ParisTech, directeur de la revue [Sociétal](#) (05/03/2009)

Thierry Gaudin, ingénieur général des mines, président de prospective 2100 <http://gaudin.org/> (05/03/2009)

Bernard Benhamou, Délégué aux Usages de l'Internet au Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, cf. <http://www.netgouvernance.org> (11/03/2009)

Alexei Grinbaum (@), chercheur au CEA-Saclay, directeur adjoint du Groupe de recherche et d'intervention sur la science et l'éthique (GRISE) (22/03/2009)

Grégoire Postel-Vinay (@), Ministère de l'économie. (25/03/2009)

Benjamin Fremaux (@), Cabinet du ministre de l'économie (25/03/2009)

Louis Monier (@), web-entrepreneur (26/03/2009)

Pierre de la Coste, écrivain et consultant en nouvelles technologies (26/03/2009)

Jérémy André (@), trader. (27/03/2009)

Simon Hampton (M), Director of European Public Policy chez Google, à Bruxelles (31/03/2009)

Franck Boissière, Fabio Colasanti, Pearse O'Donohue, Peter Rodford, Gérald Santucci (M), Direction générale Société de l'information et médias ([DG INFSO](#)), Commission européenne (01/04/2009)

Dominique Chandesris, SGDN (01/04/2009)

Thomas Ailleret (@), ingénieur des mines/télécommunications (01/04/2009)

Gautier Roux (@), pilote de chasse (01/04/2009)

François Véron (@), Président de [Newfund](#), fonds de capital-développement dédié à l'accompagnement d'entreprises de service innovantes (02/04/2009)

Robert Mahl (@), ingénieur général des mines (03/04/2009)

Jean-Michel Yolin (@), ingénieur général des mines (03/04/2009)

Philippe Antoine (@), ingénieur des mines/télécommunications (07/04/2009)

Jeanne Foucault (@), Direction Générale de la Concurrence, Commission européenne (08/04/2009)

Mathieu Coutière (@), Directeur Etudes et Projets Stratégie et Développement, Vivendi (08/04/2009)

Bernard Charlès (M), PDG de Dassault Systèmes (08/04/2009)

Mme Lirzin (@), enseignante (10/04/2009)

Jean-Pierre Testaud (@), ingénieur des mines/télécommunications (10/04/2009)

Lionel D'Aversa (@), consultant (10/04/2009)

Alban Galland (@), thésard à l'INRIA (10/04/2009)

Nicolas Hernandez (@), web-entrepreneur (10/04/2009)

Guillaume Appéré (@), ingénieur des mines (13/04/2009)

Guillaume Meheut (@), ARCEP (13/04/2009)

Arnaud Nourry (M), PDG d'Hachette Livre (14/04/2009)

Sébastien Molière (@), étudiant en médecine (15/04/2009)

Vladimir Cheian (@), ingénieur (15/04/2009)

Alexandre Moatti (@), membre du Conseil d'administration de Wikimedia France (15/04/2009)

Romain Lacombe (@), fondateur de clixtr.com (16/04/2009)

Yannick Benichou (@), ingénieur (16/04/2009)

N'Oriol Gallemi (@), ingénieur (17/04/2009)

Vincent Le Biez (@), ingénieur des mines (20/04/2009)

Clémentine Marcovici (@), ingénieur des mines (22/04/2009)

Simon, étudiant en droit et histoire de l'art (23/04/2009)

Yves-Bernard Fogel (M), ancien journaliste (23/04/2009-28/05/2009)

Thomas Paris (@), chercheur CNRS/Ecole polytechnique (24/04/2009)

Jacques (@), ancien dirigeant d'une entreprise de tuiles (24/04/2009)

Roland Dauphin (@), ingénieur (26/04/2009)

Ferdinand Tomarchio (@), ingénieur des mines (27/04/2009)

Jonathan Landman (@), analyste financier (28/04/2009)

Hubert Virlet (@), ingénieur des mines (28/04/2009)

Romain Berline (M), Conseiller financier pour les pays nordiques, Mission économique de Stockholm (13/05/2009)

Loïc Lagarde (@), consultant (02/05/2009)

Romain Goyet (@), ingénieur (09/05/2009)

Jacques Attali (@), économiste (09/05/2009)

Florien Kraft (@), ingénieur des mines (12/05/2009)

Ulf Pehrson (M), Vice-President, Government and Industrial Relations, Ericsson, à Stockholm (14/05/2009)

Erik Belfrage (M), Senior Vice President of SEB (Skandinaviska Enskilda Banken), et conseiller du président d'Investor AB, Jacob Wallenberg, à Stockholm (16/05/2009)

Michel Volle (www.volle.com) et Pierre Musso, économistes (18/05/2009)

Pierre Gazanion, Directeur, Kea & Partners, Secteur Telco Media (20/05/2009)

Frédéric Dubut (@), ingénieur chez Microsoft (20/05/2009)

David Elmaleh (@), consultant (24/05/2009)

Marc du Moulin de Labarthète (@), Commission européenne, Direction générale "Société de l'Information et Médias", Unité Planification, Coordination et Relations interinstitutionnelles (26/05/2009)

Martin Bouygues (M), PDG du groupe Bouygues, dont TF1 et Bouygues Télécom (27/05/2009)

Frédérique Dumas, Directrice Générale de Studio 37, filiale d'Orange engagée dans la co-production et l'acquisition de films français et européens. (29/05/2009)

Alice Ekman (@), consultante (01/06/2009)

Annouck Truttman (@), vétérinaire (01/06/2009)
Bruno Denaes (M), Secrétaire général de France Info (02/06/2009)
Charles-Henri Levailant (@), Directeur stratégie et développement chez Vivendi (02/06/2009)
Jonathan Chiche (@), mathématicien sinisant (03/06/2009)
Mathieu Séguin, ingénieur chez SFR musique (03/06/2009)
Damien Douani, responsable marketing développement produits et expérience digitale chez Orange Labs (03/06/2009)
Christian Jegourel, dirigeant et fondateur de [YouVox Media Group](#) (04/06/2009)
Sylvie Brély, Label de musique [Zig-Zag Territoires](#) (10/06/2009)
Jean-Philippe Vanot, Directeur Innovation & Marketing, Orange (11/06/2009)
Marco de la Fuente (M), agence de publicité [BDDP Unlimited](#) (12/06/2009)
Nicolas Aidoud (M), Directeur général de l'agence de médias [CARAT](#) (12/06/2009)
Mehdi Frikha, fondateur et directeur général de www.scolaridee.fr (03/07/2009)
Sylvain Streiff, alias Zezeum, musicien (16/08/2009)

Conférences auxquelles nous avons assisté

02/10/2008 Conférence de l'Association des Ingénieurs des Télécoms : « Convergence ou confrontation entre média et télécoms ? » à Télécom ParisTech.

- Julien BILLOT, Directeur Numérique, Lagardère Active.
- Bernard CELLI, Directeur adjoint des Etudes et de la Prospective, CSA.
- Raoul ROVERATO, Directeur Exécutif, Nouvelles Activités de Croissance, Orange.

21-23/10/2008 Salon IPconvergence 2008 : <http://www.ipconvergence.fr/>

01/12/2008 Mobile Monday à La Cantine

<http://www.mobilemondayfrance.org/>

- Nathalie Ricard-Deffontaine, Responsable Pôle Projets Pilotes et Citoyens et Jean-Marie Dunand, Responsable Projets Pilotes, SFR : « lancement du programme SFR Jeunes TalentsInnovation »
- Xavier Crouan, Directeur Général de la Communication et Dominique Kergosien, chef de projet internet, Ville de Rennes : « la stratégie d'un territoire innovant et coup de projecteur sur BlueRennes »
- Stéphanie Delestre, Directrice Europe, Qype : « Qype.fr : le cityguide par les usagers »
- Dominique Bournazac de Lastours, Chargé de Mission, Cap digital / Futur en Seine : « mettre en scène et entrevoir le(s) "futur(s)" possible(s) de la ville numérique de demain »

05/02/2009 Conférence de l'Association des Ingénieurs des Télécoms : « iPhone et Android menacent-ils les opérateurs mobiles ? » à Télécom ParisTech.

- Antoine Cabot, PDG Haploid, entrepreneur développeur de logiciels pour mobiles,
- Daniel Regnault, directeur commercial mobilité Microsoft
- Catherine Le Drogo, Orange (en remplacement de Jean-Marie Culpin, directeur du marketing mobile grand public, Orange France)

11/02/2009 Premier anniversaire de La Cantine (20h-...)

14/03/2009 Fête de l'Internet à la Cité des Sciences

<http://fondation-communication.over-blog.com/article-28633397.html>

Les seniors et l'Internet (16h30 - 17h30)

Animation : Monique EPSTEIN, Présidente de l'association E-seniors et administrateur de l'ISOC FRANCE.

Intervenants : Léopold BRAUNSTEIN, membre de l'association E-seniors ; Jean Michel DAMIANTE, membre de l'association E-seniors ; Carole-Anne RIVIERE, directrice du programme Plus longue la vie.net à la Fondation Internet Nouvelle Génération (FING)

Et aussi... les membres de deux associations de seniors adeptes des technologies de l'information, Primevère et RIGVI71 (avec sa présidente Sophie DELOUIS), qui participeront en direct aux débats depuis la Cyber-base Entre-deux (Ile de la Réunion), et un village de Saône et Loire
Les seniors sont-ils les exclus de la société de l'information ? C'est loin d'être une fatalité, à condition qu'ils soient accompagnés. Les technologies de l'Internet permettent de créer du lien avec les générations suivantes et ouvrent des possibilités pour continuer à s'impliquer dans la vie sociale et à entretenir ses facultés physiques et cognitives.

Imaginons la ville de demain (17h45- 18h45)

Animation : Pierre de LA COSTE, Consultant en technologies de l'information, Président du Club de l'Hyper-République

Intervenants : Joël de ROSNAY, Conseiller du Président de la CSI, auteur de 2020 : Scénarios du

futur, comprendre le monde qui vient (2008) ; Bernard BENHAMOU, Délégué aux usages de l'Internet, coordinateur de la conférence européenne Internet du futur, Internet des objets ; Thierry Marcou, responsable du programme Ville 2.0, Fondation Internet Nouvelle Génération (FING) ; Hugues AUBIN, chargé de mission TIC à la Ville de Rennes.

A quoi ressembleront bientôt les villes « intelligentes » ? Les nouveaux usages de l'Internet, et bientôt de l'Internet des objets, bouleverseront l'organisation sociale, la vie des citoyens, changeront leur rapport à la ville et à l'environnement. Quelles promesses et quels risques annoncent ces mutations ? Vidéos disponibles sur :

http://www.youtube.com/results?search_query=F%C3%AAte+de+l%27Internet+2009&search_type=&aq=f

27/03/2009 Café politique à La Cantine : Loi internet et création

<http://www.lacantine.org/events/cafe-politique-sur-la-loi-internet-et-creation>

avec Mme Martine Billard (députée de Paris, Les Verts), M. Patrick Bloche (député de Paris, PS), Mme Anne Sabourin (conseillère du 2e arrondissement, PCF), M. Jérémie Nestel (Libre Accès) et Benjamin Bayart (French Data Networks). Modératrice : Alix Cazenave (APRIL)

Les premiers débats parlementaires sur le projet de loi « Internet et Création » ont eu lieu pendant la deuxième semaine de mars 2009. Des députés de tous bords ont déjà mis en lumière bien des failles, techniques, juridiques, conceptuelles de ce projet caricatural. Parmi eux, Martine Billard et Patrick Bloche ont activement pris part au débat en défendant de nombreux amendements.

Cette loi, dangereuse sur certains aspects fondamentaux comme les libertés publiques ou la neutralité du Net, interroge le rapport économique entre la diffusion des œuvres de l'esprit et le droit d'auteur sur Internet, dans une période où l'industrie culturelle de la musique et du cinéma s'inquiète de son devenir. Elle vient en discussion à un moment capital de l'évolution du Net et de nos sociétés, au carrefour entre filtrage et contrôle ou partage, défense de vieux statu quo ou innovation et externalités positives.

03/06/2009 Table ronde : le futur de la musique

<http://fr.readwriteweb.com/2009/05/28/divers/table-ronde-le-futur-de-la-musique-le-3-juin-a-18h/>

Pierre Bellanger ([Skyrock](#)), Olivier Samouillan ([publicmusic.eu](#)), Jean Marc Plueger ([jiwa.fm](#)), Jérémie Nestel ([libreaccés.org](#)), Patrick Haour ([jamendo.com](#)), Eric Morand ([Pias Music](#)), Borey Sok ([musique2.0](#)), Alexandre Grauer ([Qwartz.org](#)) et Thomas Pawlowski ([Goom Radio](#)).

cf. <http://www.owni.fr/2009/06/05/table-ronde-sur-lavenir-de-la-musique-compte-rendu/>

04/06/2009 "Contourner HADOPI pour les nuls et les moins nuls", PasSage en Seine, CoHacking Space, La Cantine.

<http://www.passageenseine.org/le-programme/contourner-hadopi>

08/06/2009 Soutenance de thèse d'Anne-Gaëlle Geffroy : "Splendeurs et Misères des DRMs dans la Distribution de Musique en Ligne: Une Analyse Economique", Mines ParisTech.

Jury : Paul BELLEFLAMME, Professeur d'Economie à l'Université catholique de Louvain (Rapporteur) ; Howard SHELANSKI, Professeur de Droit et d'Economie à l'Université de Berkeley (Rapporteur) ; Anne PERROT, Professeur d'Economie à l'Université Paris 1 (Président) ; Laurent FISCAL, Directeur Général de VirginMega (Examineur) ; Olivier BOMSEL, Professeur d'Economie à Mines ParisTech (Examineur).

Pour télécharger la thèse :

<http://www.cerna.ensmp.fr/images/stories/th%C3%A8se%20AGGeffroy%20juin%202009.pdf>

et le powerpoint de la soutenance :

<http://www.cerna.ensmp.fr/images/stories/soutenance%20AGGeffroy%20juin%202009.ppt>

10/06/2009 Conférence de l'économiste du numérique Olivier Bomsel : « Téléchargements : la confiance piratée ? » à la maison des X.

<http://www.polytechnique.net/X-eConfiance/>

Compte-rendu disponible sur <http://nicolashernandez.org/xeconfiance/?p=26>

17/06/2009 Colloque sur la souveraineté numérique à l'Assemblée nationale, sous le haut-patronage de M. Bernard Accoyer, président de l'Assemblée nationale.

<http://www.souverainete-numerique.org/>

Introduction par Bernard CARAYON, Président de la Fondation Prometheus

Michel RIGUIDEL, Directeur Informatique-Réseau à Télécom ParisTech

Philippe WOLF, Sous-directeur télécommunications et réseaux (DCSSI,SGDN)

François LEVIEUX, Président du groupe défense informatique du Conseil Général de l'Armement

Jean-Michel TIXIER et José-Patrick BOE, Groupe Michelin

Roger ROMANI, Président de la 2ème Table Ronde

Eric FILIOL, Directeur de la Recherche et du Développement Industriel, ESIEA - Ouest

Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Secrétaire d'Etat chargée de la Prospective et du

Développement de l'économie numérique

Daniel BALMISSE, Intervenant lors de la 1ere Table Ronde

Jean-Sébastien LANTZ, Maître de conférences à l'Université de droit et de l'économie d'Aix-en-Provence

Philippe LAURIER, créateur de l'incubateur d'entreprises de Télécom ParisTech

Didier LAMOUCHE, PDG BULL

Michèle ALLIOT-MARIE, Ministre de l'intérieur.

18/06/2009 "L'économie numérique en 2021", soutenance de mémoire de Franck Lirzin et Stéphane Reiche, à Mines ParisTech.

Présents à la soutenance :

Commission des Mémoires : Michel Berry, Pierre Couveinhes, Fabrice Dambrine, Gustave Defrance, Claude Riveline, Marie-Solange Tissier ;

Pilote de mémoire : Thierry Weil (Mines ParisTech) ;

Terrain du mémoire : Claire Paponneau (FranceTélécom-Orange) ;

Ainsi que : Pierre-Jean Benghozi (CNRS/Ecole polytechnique), Bernard Benhamou (Délégué interministériel aux usages de l'Internet), Dominique Chandesris (SGDN), Sylvia Dekorsy (Mines ParisTech), Thomas Gouzènes (CSA), Christian Jegourel (YouVox), Raphaël Keller (CREA), Daniel Lechanteux (AlphaTech consulting), Mathieu Coutière (Vivendi), Alexandre Moatti (Wikimedia France), Etienne Peyrat (ENS), Grégoire Postel-Vinay (Ministère de l'économie), Mathieu Seguin (SFR musique), Thomas Serval (Baracoda), Olivier Stenneler (Ernst&Young), ainsi que la promotion 2006 du Corps des Mines.

Pour télécharger le power point : <http://clircla.free.fr/Temp/Stephane/EN2021.pdf>

Bibliographie

Livres, ouvrages, articles, rapports, qui nous ont essentiellement servi dans notre approche initiale du sujet (de nombreuses autres références figurent dans le corps du rapport).

Albert P. (2006), *La presse*, Que sais-je ? n°414, Puf.

Albert P. (2004), *La presse française*, La documentation française n°5186.

Benhamou F. (2008), *Economie de la culture*, La Découverte.

Benhamou B. (2006), *Politique et architecture de l'Internet : les enjeux de la gouvernance mondiale de l'Internet*, Revue Esprit mai 2006.

Bomsel O. (2007), *Gratuit!*, Folio actuel

Bomsel O. (2009), <http://essecmedia.wordpress.com/2008/10/08/economie-du-cinema-francais-quelques-chiffres-de-lecole-des-mines-publies-dans-le-monde/>

Creton L., *L'Economie du cinéma : En 50 fiches*, Poche.

Curien N. et Moreau F. (2006), *L'industrie du disque à l'heure de la convergence Télécoms-Médias-Internet*, Review of Network Economics, 6(2)

Direction du développement des médias (DDM) (2008), *La presse écrite en 2007 : stagnation*, Info-MédiaS, août 2008 n°18.

Ernst&Young (2008), *Regulatory challenges for the telecoms industry*, Ernst&Young paper.

Ernst&Young et Oxford Analytica (2008), *Strategic business risk, telecommunications 2008*, Ernst&Young paper.

Ernst&Young (2007), *The Bundle Jungle, Navigating the European Multi-play Market*, Global Telecom Center 2007, Ernst&Young paper.

Farchy J. (2004), *L'industrie du cinéma*, Que sais-je, Puf.

Institut Montaigne (2006), *Comment sauver la presse quotidienne d'information*, rapport de l'Institut Montaigne.

Jeanneney J-N. (1996), *Une histoire des médias, des origines à nos jours*, Seuil.

Jouyet J-P et Lévy M., *L'économie de l'immatériel, La croissance de demain*, Rapport de la Commission sur l'économie de l'immatériel, 2006

Keller R. et Gouzènes T. (2008), *Distribution de contenus culturels après le rapport Olivennes*, mémoire de fin de formation du Corps des Télécommunications

Lévêque F. et Y. Ménière (2003), *Economie de la propriété intellectuelle*, La Découverte, collection Repères.

Lévêque F. et Y. Ménière (2007), *Copyright versus patents : the open source software legal battle*, Review of Economic Research on Copyright Issue, vol. 4(1), pp.27-46

Lévêque F. (2009), *Publicité en ligne : Google double clique et gagne*, article à paraître dans la

Revue Lamy de la Concurrence, janvier 2009.

Mathien M. (2000), *L'Agence France Presse : un vecteur reconnu des relations internationales de la France. Mais un problème : comment faire face à la concurrence anglo-saxonne sans indépendance économique ?*, AFRI 2000 volume I.

Messier J-M (2000), *J6M.com*, Les livres de poche

Mériageu P. (2007), *Cinéma : autopsie d'un meurtre*, Café Voltaire, Flammarion.

Perrot A. et JP Leclerc (2008), *Cinéma et concurrence*, rapport remis à C.Lagarde et à C.Albanel, mars 2008.

Pontier J-M. (1995), *Le droit du cinéma*, Presses universitaires de France, collection Que sais-je ?

Réseaux (2006), *Distribution et marché : une affaire de taille et de détail*, Revue Réseaux Volume 24 – n°135-136/2006.

Teboul R. (2004), *Les mutations technologiques, institutionnelles et sociales dans l'économie de la culture*, sous la direction de R.Teboul.

Tessier M. (2007), *La presse au défi du numérique*, rapport au ministre de la culture et de la communication.

Vidéos

Manukéo, Life 2.0, http://www.dailymotion.com/video/x36azw_life-20_creation

Kevin Kelly on The next 5000 days of the Web,
http://www.ted.com/index.php/talks/kevin_kelly_on_the_next_5_000_days_of_the_web.html

Benjamin Bayart - Internet libre ou Minitel 2.0, aux 8èmes rencontres mondiales du logiciel libre (RMLL) à Amiens du 14 au 18 juillet 2007, <http://www.fdn.fr/minitel.avi> ou
<http://video.google.com/videoplay?docid=169589780372642064>
<http://video.google.com/videoplay?docid=169589780372642064>

Collège de France : leçon inaugurale de Gérard Berry (Chaire d'Innovation technologique)
http://www.college-de-france.fr/default/EN/all/inn_tec2007/lecon_inaugurale_1.htm

Social Media Revolution

http://www.youtube.com/watch?v=sIFYPQjYhv8&eurl=http%3A%2F%2Fwww.odebi.org%2F&feature=player_embedded#t=262

Nokia and the Morph concept, <http://www.nokia.com/about-nokia/research/demos/the-morph-concept/video>

Le vrai Ben, L'homme post-moderne http://www.dailymotion.com/video/x8zbbba_lhomme-post-moderne_music

Autres réactions à la note de dix pages...

Voici la réponse de l'un de nos interlocuteurs à la Commission européenne :

Avertissement:

"Les opinions exprimées dans ce texte relèvent uniquement de l'auteur et ne représentent en aucune façon l'opinion officielle de la Commission Européenne sur le sujet".

I) Evaluation des scénarios

A) Scénario 1 « BlueTelecom, RedTelecom, YellowTelecom »

Ce scénario fait planer un certain nombre de doutes sur les conséquences d'une intégration verticale pour la société de la connaissance, à la fois pour la viabilité économique et pour la protection des libertés, qu'il s'agisse de la liberté artistique ou de la liberté de la presse.

1) Des restrictions potentiellement préjudiciables au respect de la vie privée des utilisateurs et aux possibilités d'inclusion sociale offertes par les réseaux sociaux.

Dans le cadre de ce scénario, il semble que les données personnelles concernant la vie privée et la vie sociale de tout individu soient connues et utilisées par les opérateurs - même si les individus préservent la faculté de se déconnecter volontairement des services offerts par les opérateurs. Sans remettre en cause les avantages fonctionnels d'une telle pratique, il serait souhaitable que les utilisateurs puissent connaître les données que les opérateurs conservent à des fins commerciales.

En ce qui concerne les applications sociales du Web 2.0 (de type "Facebook"), le fait que les relations sociales des individus se limitent aux individus appartenant aux mêmes opérateurs semble clairement aller à l'encontre du caractère ouvert d'internet et des possibilités d'inclusion sociale offertes par les outils numériques.

2) Des limitations dommageables à l'accessibilité des contenus

Sous ce registre, la possibilité d'accéder à une large palette de contenus culturels, malgré les possibilités techniques offertes par les outils numériques, semblerait exagérément restreinte compte tenu des limites imposées par les opérateurs de télécommunications.

De même que pour les réseaux sociaux, la logique d'intégration verticale pourrait avoir pour conséquence de limiter les choix individuels quant à l'accessibilité de divers contenus sur internet, alors même que les possibilités techniques permettraient d'offrir aux utilisateurs un large choix d'œuvres en ligne.

En contrepoint, cette hypothèse de travail tenderait donc à alimenter le registre d'action consistant à assurer une veille et une protection efficaces de la neutralité des réseaux.

3) Les conséquences du modèle de financement sur l'économie de la connaissance et la liberté de la presse.

Vu le prix peu élevé des forfaits offerts par les opérateurs, il conviendrait sans doute d'envisager un financement secondaire adéquat pour la production de contenus. Dans le cas contraire, cette hypothèse de travail pourrait entraîner une baisse quantitative et qualitative de l'offre culturelle.

En termes de préservation des libertés, l'obligation de s'en remettre à un opérateur, devenu ou mécène ou détenteur d'organes de presse, pourrait ne pas être sans conséquences sur la forme et l'étendue des expressions artistique et journalistique. Sous ce registre, à défaut de règles, c'est l'éthique même de l'opérateur qui devient la pierre angulaire de tout un système.

B) Scénario 2 : L'EuroPlateforme ou le retour au "1984" de George Orwell

1) Des conséquences dommageables pour le développement du Web 2.0

Dans le cadre de ce scénario, il convient sans doute de distinguer les applications purement sociales du Web 2.0 (type "*Facebook, Twitter*") et les activités liées à l'information ou à des contenus protégés par l'"*Euroweb authority*". En ce qui concerne les premières, la liberté et la vie privée des internautes pourraient ne pas être remises en cause par les règles édictées. En revanche, cette hypothèse de travail pourrait ne pas être sans conséquences quant à la liberté d'expression des bloggeurs, l'information, au sens large, étant contrôlée par l'"*Euroweb authority*"

2) Les effets du scénario sur l'économie de la connaissance.

L'accessibilité à une large palette de contenus culturels semble optimisée dans le cadre de ce scénario. Le financement de la production permettrait à priori d'assurer à la fois la pérennité du secteur culturel et une large diversité de contenus disponibles.

En ce qui concerne la presse, elle semble également bénéficier de financements adéquats. Néanmoins, ce scénario fait apparaître des possibilités de dérives vers un contrôle préjudiciable des contenus (presse, musique, films).

3) Les dangers d'une autorité unique, tout à la fois producteur de normes et régulateur.

Le premier problème est le suivant. Il est connu. En l'absence de contrepouvoirs, de règles ou de mécanismes extérieurs de contrôle, cette autorité pourrait se livrer à des choix discrétionnaires et dommageables sur les contenus.

Le second problème renvoie à la pérennisation d'un système culturel réputé ouvert. A défaut de règles, normes et procédures qui gouverneraient cette nouvelle entité et qui assureraient certes l'unité, mais dans la "diversité", l'idée d'une *fusion* des agences nationales (telle que reprise dans ce scénario), pourrait être de nature à rendre difficile l'expression de la diversité culturelle. La régulation des contenus culturels n'est-elle pas liée d'abord à l'idée qu'une nation se fait de sa culture ? En conclusion, cette hypothèse, tout comme pour le scénario 1, tend à alimenter le registre d'action consistant à mettre en place des mécanismes efficaces permettant d'assurer le principe de neutralité des réseaux.

C) Scénario 3 : Le Tout-Gratuit

1) La vie privée troquée contre la gratuité

Dans cette configuration, les consommateurs échangent leur droit à la vie privée contre un accès gratuit aux contenus. Si, d'un simple point de vue consumériste, d'aucuns pourraient se féliciter de cette évolution, celle-ci n'est cependant pas exempte d'écueils, que l'on considère le respect de la vie privée ou la production de contenus culturels.

Les individus devraient avoir la possibilité d'accéder à des contenus culturels, ceci tout en étant assurés de la protection des données personnelles les concernant. D'ordinaire, la solution explorée par les opérateurs est de fait modulée. L'exemple de la téléphonie mobile prouve qu'un modèle de financement basé sur des publicités ciblées sur les choix du consommateur, dûment informé de l'utilisation faite de ses données personnelles, a été envisagé un temps comme mode de financement secondaire.

2) Un modèle de financement préjudiciable à l'économie des contenus.

Ce scénario repose sur le postulat que la production de contenus culturels pourrait être financée entièrement par la publicité, un mécénat public privé, ou encore la vente de produits dérivés et des concerts. A cet égard, il convient dans doute de mieux prendre en compte les spécificités de chaque secteur.

Ainsi, si l'industrie musicale, a priori peu coûteuse, peut trouver des sources de financements supplémentaires grâce à l'organisation de concerts ou la vente de produits dérivés, est envisageable, il est possible de douter que des instruments de financement alternatifs de l'industrie

cinématographique – comme le placement de produit - puissent seuls compenser des coûts de production élevés.

Enfin, en ce qui concerne la liberté de la presse, le fait que les entreprises paient pour faire connaître leurs nouvelles ferait peser des doutes sérieux sur l'indépendance de la presse la qualité de l'information et la liberté d'expression

II) Perspectives

Au-delà des problèmes de financement des acteurs de l'économie numérique, les trois scénarios déclinés dans votre note intermédiaire mettent tous en exergue des risques sérieux pour la liberté d'expression, la diversité des contenus accessibles sur Internet, le respect de la vie privée et l'indépendance de la presse. Et tous invitent, en contrepoint, à repenser la *norme* et le rôle des *autorités publiques* dans un environnement particulièrement décentralisé, mouvant et impalpable. .

Les investissements des opérateurs de télécommunications, tel France Telecom / Orange engagé dans la co-production et l'acquisition de films (Studio 37) et de droits liés à la retransmission d'évènements sportifs (Ligue 1 Orange), démontrent que les processus de convergence sont d'ores et déjà solidement engagés. Comment ne pas concevoir que, à un moment ou à un autre, ce mouvement soit générateur d'un nouveau mode de gouvernance : de nouvelles normes (A) et un nouveau rôle pour les autorités publiques (B) ?

A) De nouvelles normes accompagnant la convergence et assurant une rémunération plus équitable des acteurs de l'économie numérique.

1) Améliorer l'accessibilité des œuvres en ligne

Les investissements des opérateurs de télécommunications dans les contenus, appuyés par une coopération effective avec les ayants-droits, pourraient non seulement accroître opportunément l'offre légale, à un prix abordable, des contenus mis en ligne, mais également leur accessibilité, dans le plein respect des droits de propriété intellectuelle (sources de viabilité et de pérennisation du système).

2) Partager équitablement les revenus de l'économie numérique et prendre en compte la spécificité des acteurs et des modes de financement

Afin de créer des conditions favorables aux industries créatives et aux secteurs les plus innovants, pourquoi ne pas envisager, dans le cadre de cet exercice prospectif, une participation des opérateurs de télécommunications au financement des industries de contenus de tout type : Vidéo à la demande, Web 2.0, Sites de streaming type Dailymotion ? L'objectif, à terme, serait d'encourager l'émergence, non pas simplement d'une société de l'information mais bien d'une véritable économie de la connaissance, susceptible d'assurer des sources de revenu viables à tous les acteurs de l'économie numérique.

De plus, pour accompagner le phénomène de convergence sans mettre en péril des systèmes économiques complexes, il conviendrait de prendre en compte la spécificité de chacun des domaines envisagés : la presse ou la production d'œuvres culturelles appellent, par nature, des réponses différentes.

B) Un nouveau rôle pour les autorités publiques

Dans le cadre de vos différents scénarios, les problèmes évoqués, liés essentiellement au respect de la vie privée, font écho aux réflexions – et difficultés - actuelles sur le sujet. Qu'on prenne l'exemple des réseaux sociaux de type "*Facebook*", ou encore la gestion des données sensibles par les autorités publiques !

Dans les deux cas, le rôle traditionnel des autorités publiques est questionné. La solution est sans doute à rechercher du côté de l'axiome auquel renvoie par approximation la lecture de votre

note intermédiaire. Il pourrait s'énoncer comme suit : un système de coercition légitime et efficace ne saurait être moins complexe que le champ d'action qu'il est sensé réguler. En d'autres termes, le rôle qui sera dévolu aux autorités en 2021 sera à l'image de l'économie numérique qui prévaudra alors : complexe, mouvant et décentralisé. »

*
* *

Ci-après la réaction de Jean-Jacques, économiste :

Je note les remarques qui me viennent à l'esprit au fur et à mesure de ma lecture.

p. 3 : Je ne crois pas à la possibilité, pour les opérateurs télécom, de se positionner durablement dans le domaine des contenus. Cela ne correspond pas à leur culture historique, centrée autour de la commutation et de la transmission – et peut-être aussi, d'ici à 2021, autour de l'informatique.

Le secteur des contenus est à faible rentabilité moyenne. C'est un secteur qu'aiment les joueurs : les gros coups rapportent beaucoup, mais sans compenser les pertes sur la plupart des autres coups.

Les opérateurs télécoms peuvent se concentrer sur une activité plus lucrative : *l'intermédiation*, qui peut s'effectuer sur tous les marchés (et pas seulement sur celui des contenus audiovisuels).

Si l'on pense que le réseau est devenu une *place de marché*, laquelle a besoin d'une gestion intelligente des effets de commerce, de la répartition des recettes entre les ayants droit, de la sécurité etc., on peut voir en effet qu'un service d'intermédiation rémunéré par un pourcentage des transactions peut être rentable. Il place les opérateurs télécoms dans une position centrale au sein de l'économie.

Philippe Aigrain dit que l'on pourrait équilibrer largement le coût du secteur audiovisuel en instaurant une taxe forfaitaire de 7 €/mois payée par chaque abonné à l'Internet. L'intermédiation assurerait la répartition de cette taxe entre les ayants droit, sur la base du trafic observé corrigé des éventuelles fraudes. Il faudrait vérifier cette évaluation (7€/mois, cela semble peu !) : si elle est réaliste, la piste du forfait généralisé semble prometteuse.

Elle peut notamment affranchir l'audiovisuel du carcan de la publicité.

p. 4 : L'évolution technique mène irrésistiblement vers un monde où chacun dispose d'une ressource informatique, personnelle et professionnelle, qui lui est propre. Elle réside sur des serveurs sécurisés, situés on ne sait où dans le monde, et elle est accessible depuis n'importe quel terminal (mobile, fixe) sous réserve de l'identification et l'authentification de la personne.

La gestion de cette ressource et de sa sécurité (*back-up*, chiffrement, habilitations), composent à l'horizon des dix ans un métier rentable, dont les opérateurs peuvent s'emparer et qui se couple aisément à l'intermédiation.

Elle lui donne également l'occasion d'exploiter, pour le compte des utilisateurs, de grands systèmes (santé, enseignement, emploi etc.) qu'il outillera.

Cette perspective-là déborde de beaucoup l'audiovisuel, sur lequel on se focalise actuellement et qui ne concerne et n'outille que le seul système culture-loisir.

Elle suppose toutefois (1) que les opérateurs prennent au sérieux l'informatique, qu'ils ont jusqu'à présent considérée comme une rivale de leurs métiers chéris (commutation et transmission) ; (2) qu'ils développent une compétence en ingénierie d'affaires, nécessaire pour le montage des partenariats (que l'on pense au secteur de la santé).

Ces deux évolutions représentent, il est vrai, un profond changement de culture. Il est plus reposant de cultiver la « création de valeur pour l'actionnaire »... et c'est ce que font (mal, d'ailleurs) les

opérateurs aujourd'hui.

p. 5 : les problèmes d'interopérabilité que soulève votre scénario 1 le rendent invraisemblable : personne ne supportera un tel cloisonnement de la communication.

p. 6 : et si le forfait suggéré par Philippe Aigrain permettait de rémunérer la production de contenu ?

L'unité du réseau semble inévitable à terme (l'Internet n'est-il pas déjà un réseau unifié ?). Elle suppose la cohésion des protocoles de communication, ainsi que la cohérence des programmes d'investissement : cela revient à assumer le monopole naturel *physique*, fût-ce en régulant la séparation *juridique* entre plusieurs entreprises différentes.

p. 7 : vous avez limité votre approche à une seule intermédiation, celle du secteur audiovisuel (presse, journaux, films), les taxis étant cependant mentionnés en passant. Je crois que vous sous-estimez beaucoup ce qui va se passer dans les années qui viennent, avec l'ubiquité de la ressource informatique pour chacun et les problèmes qu'elle pose (et qu'il faudra bien régler), ainsi qu'avec l'organisation de grands systèmes déjà cités (santé, enseignement etc.), et la transformation du réseau en place de marché pour *toutes* les transactions.

Il est vrai que cela prendra peut-être quelques décennies, échéance plus lointaine que celle que vous vous êtes fixée.

p. 10 : un modèle en couches serait en effet bienvenu. On peut distinguer quatre couches : infrastructures du réseau, outils informatiques de base, intermédiations, fourniture de produits (dont les fameux « contenus » audiovisuels, mais pas eux seuls).

Ma petite intuition est que les opérateurs télécoms sont bien placés (évidemment) pour fournir l'infrastructure du réseau, mais « vendre du tuyau » est un métier à faible marge ; ils ont donc tout intérêt à se hisser dans les couches « informatique » et « intermédiation », mais cela suppose qu'ils soient capables de faire évoluer leur culture, chose fort pénible pour eux. Il leur serait encore plus pénible d'absorber la fourniture de « contenus », dont la culture est encore plus éloignée de la leur – et d'ailleurs cela les focaliserait sur l'audiovisuel alors que l'intermédiation peut et doit s'étendre à l'ensemble des marchés.

>Une petite question : quand vous parlez de la nécessité "que les opérateurs prennent au sérieux l'informatique, qu'ils ont jusqu'à présent considérée comme une rivale de leurs métiers chéris (commutation et transmission)", de quelle informatique s'agit-il ?

De software ou de hardware ? Ou pensez-vous également au "cloud computing" que vous évoquez également dans votre note ?

Je pense en fait au système d'information. Il a été très sérieusement conçu en ce qui concerne les automatismes du réseau (commutation, supervision, fonctionnement en régime dégradé, reprise d'incident etc.), par contre il est resté déficient en ce qui concerne la gestion administrative et commerciale.

Les "télécommunicants" ont barré la route des fonctions de direction aux "informaticiens", dont ils se méfiaient : il fallait éviter qu'un jour un informaticien de 40 ans ne soit directeur général de la DGT. Un ingénieur des télécoms qui s'intéressait à l'informatique sacrifiait sa carrière.

Je fonde cette analyse sur des confidences et témoignages nombreux et concordants.

Il en est résulté qu'aujourd'hui le SI de FT présente des défauts que l'on est contraint de compenser à grand peine, sans pouvoir les corriger car cela coûterait trop cher.

Voici la réaction d'Alexandre Moatti :

Je vous remercie de votre courriel et de votre document.

Etant plus dans la pratique que dans la théorie, il m'est difficile de faire un choix entre vos trois scénarios.

En revanche, je me suis intéressé au troisième scénario car c'est clairement celui dans lequel je déploie mes activités actuellement. Avec un bémol, toutefois : je m'intéresse à l'Internet gratuit parce que c'est le support de la diffusion des savoirs et de la culture scientifique, et je ne vois pas cette branche de l'Internet gratuit en opposition aux autres scénarios.

Je trouve d'ailleurs que vous ne devriez pas passer à côté de cette composante importante de l'Internet gratuit : votre appellation du 3^e scénario ("le tout-gratuit"), qu'on lit forcément en opposition à la citation d'Olivennes que vous rappelez par ailleurs, est réductrice à cet égard. Il existe un Internet gratuit qui n'est pas celui des "pirates".

A titre d'exemple, votre document ne mentionne pas une seule fois Wikipedia (merci d'avoir produit un PDF cherchable !). Cela me paraît un manque, sans doute provisoire, dans votre étude, à propos d'un site qui est dans les dix premiers français, le seul site d'accès à la connaissance dans les dix premiers, placé avant celui de TF1 et de Coca-Cola (pour reprendre votre clin d'oeil).

J'ai parlé deux années de suite à un débat au Salon du Livre où les producteurs d'encyclopédies traditionnelles (Larousse, Universalis,...) surfent sur la renommée de Wikipedia pour "vendre leur soupe"... amusant, ai-je trouvé.

Mais je ne veux pas focaliser sur Wikipedia, **l'Internet de la connaissance, gratuit, ce sont de multiples sites (par exemple ceux dont je m'occupe ci-dessous, mais il y en a beaucoup d'autres !). Il doit à mon sens exister dans tous les scénarios et ne doit pas être trop rapidement assimilé au scénario 3, ni passé sous silence.**

Vous trouverez un certain nombre de développements que j'ai faits sur ces sujets :

- *Annales des mines*, mai 2007, "La diffusion des savoirs sur Internet", voire la 1^o partie de cet article : <http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00147069>
- *Dossiers de l'audiovisuel de l'INA*, février 2008 : Internet et l'accès à la connaissance, quel rôle pour les pouvoirs publics?" <http://www.ina.fr/observatoire-medias/dossiers/patrimoine-numerique/internet-et-l-acces-la-connaissance-quel-role-pour-les-pouvoirs-publics-.html>
- L'ensemble de mon blog "Bibliothèques numériques" www.bibnum.info, et notamment un article récent, assez revendicatif sur la frilosité des institutions françaises pour leur iconographie sur Internet <http://bibnum.over-blog.com/article-20739201.html>. Là aussi, comme dans l'IST (Information scientifique et technique), les USA nous montrent la voie dans la diffusion publique de la connaissance sur Internet.

Je vous souhaite un bon travail, et reste à votre disposition,

Alexandre Moatti

Directeur de la publication de www.science.gouv.fr

Editeur du site BibNum <http://bibnum.education.fr>

Membre du Conseil d'administration de Wikimedia France

01 46 34 54 12

Page personnelle www.moatti.net

Complément de Billy, thésard à l'Institut National de Recherche en Informatique Appliquée (INRIA), qui rejoint l'intervention d'Alexandre Moatti ci-dessus :

« *c'est le modèle économique gratuit sur le modèle logiciel libre (donc pas sur la pub). C'est l'exemple wikipedia ou linux. Ces deux exemples sont fondés sur le fait que des gens donnent du code ou du contenu*

- *en échange de contributions réciproques en général*
- *en échange de visibilité pour les utilisateurs-createurs*
- *en échange de rémunération de prestation de services pour les entreprises produisant du logiciel libre*
- *en échange de dons pour les fondations (type wikipedia) ou en échange de pub.*

Mais ce modèle est adaptable à d'autres services plus chers en duplication (i.e nécessitant du matériel) sur le modèle P2P. Les gens donnent des ressources de stockage et de réseau aux autres contre une réciprocité. Ça existe aussi pour le wifi. Ce modèle est relativement crédible puisque les utilisateurs échangent des ressources qu'ils possèdent de toute façon (puissance de calcul, stockage, bande passante) pour une tâche globale dont ils bénéficient. Ce modèle économique est a priori lent à mettre en place parce qu'il n'a pas les mêmes moyens financiers, en particulier pour faciliter sa diffusion et s'adapter rapidement, mais relativement puissant ensuite (puisqu'il rend un service sans compensation perçue comme coûteuse par l'utilisateur)

Plus généralement, j'ai l'impression qu'on observe en informatique des cycles centralisation/distribution mais dont les variations sont très dures à prédire à cause des nombreux paramètres techniques et économiques dont ils sont issus. En particulier :

- *la diminution des coûts du matériel, l'accès universel au réseau, le phénomène "village mondial" et Logiciel Libre, le respect de la vie privée vont vers la distribution*
- *les économies d'échelles sur les ressources, la réutilisation des calculs, l'existence de grands acteurs puissants vont vers la centralisation »*

*

* *

Réaction de Jean-Claude, ingénieur des mines :

- *Quelle serait votre place dans chacun des scénarios (en tant qu'individu et/ou entreprise) ?*

1. En tant qu'individu, je choisis selon deux critères:

- le réseau où j'ai le plus d'amis
- le réseau qui offre un service (chanteur, presse...) auquel je tiens particulièrement.

Ils se trouvent que les deux peuvent bien être les mêmes, si mes amis partagent les mêmes goûts que moi. Si le coût de changement n'est pas trop élevé, je change régulièrement pour avoir accès à tous les services. En tant qu'entreprise, je me spécialise. Il n'y a plus vraiment de place pour ceux qui veulent être sur tous les créneaux, donc j'en choisis un que je suis complètement.

2. ni l'individu, ni l'entreprise n'ont vraiment le choix de ce qu'ils font me semble-t-il. Donc je m'adapte, je paye ou je fais payer pour l'€-plateforme.

3. en tant qu'individu, je suis un peu le roi. Je fais mes choix, qui financeront indirectement les auteurs s'ils sont bons, mais je ne paye pas. Ce sont les auteurs qui subissent ce système qui est un peu "marche ou crève" pour eux. Je cherche à fidéliser mes clients un maximum pour pouvoir me rémunérer.

- *Quel scénario est le plus probable ? Lequel est le plus souhaitable ? Pourquoi ?*

Le premier me paraît le plus probable. En effet, le 2ème et le 3ème sont trop restrictifs, et il est clair que les insatisfaits créeraient un système parallèle dans un cas comme dans l'autre. Dans le cas 2 ce seraient des

clients qui veulent des services gratuits et qui créeraient un mini-réseau du type 3, et dans le cas 3 les artistes qui veulent être rémunérés directement et pas seulement par la pub créeraient une mini-plateforme du type 2. On aurait directement plusieurs réseaux, comme dans le cas 1. Et tous finiraient par être des sortes de compromis entre 2 et 3 dans leur mode de fonctionnement. Donc on déboucherait vraiment sur le cas 1. Je ne sais pas si c'est le plus souhaitable, je ne pense pas que cela ait de l'importance, dans la mesure où pour moi, la concurrence le ferait forcément apparaître. Je ne suis pas sûr en revanche que les prix seraient partout pareils, on pourrait imaginer une segmentation de la société par le prix payé et donc par le service offert, comme pour les voitures tout bêtement.

- *Quels modèles d'affaire sont les plus à même de s'imposer ? Et lesquels d'assurer la pérennité de l'ensemble de l'économie numérique ?*

même réponse. Un mix de deux et trois, et ce sous plusieurs formes. On peut assurer la pérennité en évitant d'exclure ceux qui ne sont pas suffisamment rémunérés par la pub (produits de niches à vendre directement), et ceux qui ne vendent que de l'abstrait, en tout cas sous sa forme (journaux).

- *Quels autres scénarios envisageriez-vous (pour le meilleur et pour le pire) ?*

je ne vois pas de scénario radicalement différent. On pourrait imaginer le système 1 avec un seul opérateur, l'Etat. Il y a une redevance que chacun paye, et les artistes sont payés de manière proportionnelle au nombre de téléchargements ou clics des consommateurs de leurs chansons. L'Etat peut choisir alors quel est le budget alloué à la littérature, à la musique, aux journaux, etc...

- *Comment favoriser le scénario qui vous paraît le plus désirable ? Quelles sont les mesures à prendre dans les prochaines années ?*

pas de réponse, car je ne crois pas qu'un scénario soit plus "désirable" - il y a toujours des perdants!

En particulier sont intéressantes les remarques sur l'émergence de plateformes de type 3 dans le scénario 2, et réciproquement.

Il y a juste la conséquence logique "Donc on déboucherait vraiment sur le cas 1" qui ne me paraît pas évidente. On pourrait imaginer un scénario entre le 2 et le 3, plus ou moins stable, mais qui ne débouche pas forcément sur le scénario 1, dans le sens où les gens pourraient librement circuler d'un type de plateformes à un autre.

Mais effectivement, le scénario 1 avec la segmentation par le prix, c'est tout à fait crédible.

Et le système 1 avec l'Etat correspond à l'idée de la "licence globale", que nous n'avons pas présenté dans notre note intermédiaire, mais que nous devons étudier dans le rapport final.

*

* *

Réaction de Jacques, ancien dirigeant d'une entreprise de tuiles

« ta question me rappelle cette interpellation de la presse Britannique :

La France est le seul pays au monde où la télévision peut assurer son succès en interrogeant un footballeur sur ce qu'il pense d'une question qui relève du Premier Ministre; ailleurs, il ne pourrait s'agir que d'une émission comique, mais chez les Gaulois le sommet du comique est atteint lorsque les spectateurs écoutent attentivement la réponse du footballeur. . . .

Tu as donc bien compris que je me déclare incompetent pour répondre à la question posée.

Enfin, ayant au moins compris la question (crois-je), il ne me semble pas que de telles prospectives, sauf exception, doivent aboutir à des orientations globales déterminées.

Les technologies évoluent vite et souvent stoppent puis balayent toutes les données (au profit de tous).

L'essentiel me semble être de garantir :

- la concurrence qui favorise l'évolution des technologies dans l'intérêt général.

- que les nouvelles technologies ne nous menacent pas de désastres planétaires - on frissonne

d'imaginer qu'un acte terroriste pourrait, en touchant internet au bon endroit, priver un continent d'électricité pendant plusieurs mois - . »

*

* *

Réaction de Clémentine Marcovici, ingénieur des mines :

«Bonjour,

Je m'excuse pour le retard de ma réponse à votre sollicitation. Mon retard ne sera toutefois jamais à la hauteur de mon incompétence sur les sujets relatifs à l'économie numérique. Je vous livre ci-dessous quelques commentaires qu'il faut considérer comme ceux d'une "novice", à la fois d'un point de vue théorique et pratique (je n'en suis pas grande consommatrice de haute technologie... loin de là !).

J'ai trouvé le choix que vous avez fait d'une approche comportementale tout à fait intéressant : l'homme précède l'économie. Parce que j'approuve cette manière de faire de la prospective de long-terme, il me semble que vous pouvez aller plus loin dans cette direction, sans vous en tenir à l'unique point relatif à la liberté d'expression. Vous ne mettez pas en avant des chiffres, des coûts, des analyses micro-économiques de chaîne de valeurs, mais, au fond, vous cherchez à répondre à la question : "à quoi voulons-nous que notre société ressemble en 2020 ?".

Dans cette logique, je pense que vous pouvez nourrir votre réflexion d'exemples de mutation à la fois technique, économique et sociale de même ampleur qu'a vécu notre société occidentale.

L'économie numérique est née il y a presque 20 ans et n'aboutira à maturité certainement pas avant 2020 : il s'agit de mouvements de plus d'un demi-siècle. Il me semble que la diffusion de l'électronique (qui, rien pour l'électroménager, a par exemple accompagné un changement du rôle de la femme et de la famille), l'agriculture productiviste (ayant modifié la structure des territoires ruraux), l'accélération des transports physiques (de voyageurs et marchandises, par tous les modes, qui reste le préalable à la mondialisation) pourrait fournir des analogies intéressantes. Ces mutations me semblent arrivées à maturité et connaissent actuellement un rythme de développement stable et relativement faible. On a d'ailleurs essayé au démarrage de concevoir le numérique avec les habitudes et le vocabulaire du transport (les autoroutes de l'information, la vision support / usager...) jusqu'à se rendre compte qu'il s'agit d'une mutation vraiment nouvelle : vos interrogations en sont la démonstration. Tous ces mouvements d'ampleur ont d'ailleurs en commun d'ouvrir le champ des possibles de l'individu (voyages, nouveaux produits...) et d'accélérer son temps (rendement, temps de transport...).

Toujours dans la continuité de ma première remarque, il me semblerait aussi intéressant d'avoir une approche globale de la société au vu de sa future démographie : plus de vieux, moins de jeunes, plus d'échanges, des niveaux d'éducation variés... en prenant en compte que le scénario qui se dessinera sera celui du plus grand nombre. J'ai l'impression que les tendances lourdes que l'on ressent aujourd'hui dans la société vont dans le sens d'une recherche d'équilibre (à moins que ce ne soit une déformation professionnelle à force d'entendre parler du développement durable !!!) nourrie d'une désaffection envers le produit marchand (réel ou virtuel) et de sa désacralisation (il est ramené au rang de simple objet) : cela va dans le sens de mettre en avant l'importance du lien social, thématique très discriminante entre les trois scénarios que vous imaginez. L'utilisation du numérique pour la création du lien social est encore très loin d'être mature et offre de larges champs de progrès : il suffit de voir la prolifération des mails en milieu professionnel ou l'émergence tout à fait soudaine de réseaux privés comme Facebook pour s'en persuader.

Enfin, parce que tous ses commentaires ne répondent en fait pas aux questions que vous posez, je termine en disant je ne peux pas espérer que Roméo n' imagine même pas parler à Juliette et que l'Etat surveille Paul au millimètre. Le troisième scénario, qui est, de fait, le scénario majoritaire aujourd'hui me semble-t-il, me semble globalement le plus acceptable. Toutefois, si les trois modèles que vous proposez sont d'un angle de vue purement économique la prolongation de modèles d'affaires actuellement en vigueur, un quatrième modèle (ou du moins une juxtaposition des trois),

sous-jacent d'une société encore plus libre et plus épanouie que celle que nous connaissons, émergera peut-être...

En conclusion, je vous rappelle mon introduction, et vous assure de la pleine conscience que j'ai des énormes limites de ces quelques commentaires ! Ce qui ne m'empêche pas de vous souhaiter très bon courage pour la suite, et au plaisir de lire votre mémoire final.»

*
* *

Philippe, président d'un fonds de capital-développement dédié à l'accompagnement d'entreprises de service innovantes (compte-rendu d'un entretien téléphonique) :

« Ok, vous avez volontairement poussé à l'extrême vos scénarios, mais ce qu'on observe aujourd'hui et qui va rester, c'est que la diversité des usages implique la diversité des modèles. Donc ça va être un mix entre les scénarios, même si je n'ai pas identifié de 4e scénario.

En tant qu'entreprise, je n'ai pas vraiment ma place, puisque nous ne finançons ni les opérateurs, ni une plateforme de type EuroWeb, ni la publicité.

Nous nous intéressons seulement aux petites boîtes qui ont le potentiel d'émerger, et plus précisément à deux catégories :

- les sites qui créent de l'audience et sont capable de la monétiser. Ceux qui ont déjà une forte audience ne sont pas intéressants, il faut s'intéresser aux nouveaux. Notons qu'il y a bcp de sites intermédiaires qui sont en grande difficulté : comment créer de la valeur ajoutée par rapport à Google ?

- les fabricants de produits, et qui voient le Web comme un canal de distribution secondaire.

En tant qu'individu, j'ai du mal à me retrouver dans les scénarios : dans le scénario 1, je n'ai pas envie d'être uniquement bleu, dans le scénario 2, je ne suis pas un grand consommateur de contenu, dans le scénario 3, ok, j'utilise les sites de média et de commerce.

Concernant les modèles d'affaire, on voit que la puissance financière est du côté des opérateurs, mais l'innovation n'est pas chez eux : l'iPhone est un pied de nez à l'histoire (FT n'ayant longtemps pas cru à Internet, étant obnubilé par le Minitel). Et, par conséquent, ils ne sont pas forcément ceux qui contrôlent le péage : pour l'iPhone, c'est Apple qui en contrôle une bonne partie avec son Applestore.

Un exemple de l'échec de Orange-FT dans sa stratégie d'investissement dans le contenu, c'est Cityvox, racheté par Orange pour 30 Mio d'€ et qui s'est cassé la gueule ; alors qu'AlloCiné a bien marché : il faut des gros sites avec des "usages d'avant-hier" : sites 1.0, avec zéro fonctionnalité.

Les sites de santé ont de l'avenir.

Les entreprises historiques ont énormément de mal à capter les nouveaux usages ; le consommateur est plus mobile que les entreprises.

Notons également qu'il y a des entreprises sans business model, comme wikipedia. Et comme c'est montré dans votre 2e scénario, elle menace potentiellement les entreprises ayant un business model [Encyclopdia Universalis ou Encarta par ex.]. La grande distribution a tué le petit commerce (par agressivité mais aussi par non-renouvellement générationnel), puis l'a recréé (Franprix, Petit Casino).

Je suis abonné à Financial Times, et serais prêt à payer 10 fois plus pour le même service, mais ne serais pas prêt à payer pour les dépêches AFP qui doivent rester gratuites. L'évolution du métier de journaliste, c'est qu'il y en aura moins et qu'ils seront sans doute mieux payés. Actuellement, il y a trop de journaux, avec des infos souvent redondantes. A-t-on besoin de [France-Soir](#) dans les kiosques ?

Il faudrait que vous segmentiez ce que recouvre Internet aujourd'hui : médias, commerce, relationnel... ; essayer de distinguer ce qui est nécessaire de ce qui ne l'est pas.

Le forfait à 29,90€/mois est le symbole de l'échec de la stratégie d'Orange : c'est Free qui marche le

mieux et ils ont toujours été réticents à entrer dans les contenus. Ce qui marche, c'est le micropaiement, qui a longtemps été porté par le porno. On devrait pouvoir assister à une paramétrisation des contenus par le consommateur, qui organise comme il veut ce qu'il veut voir, écouter... Il y a une propension à payer sur le téléphone qu'il n'y a pas sur Internet. Par qui va être capté cette manne financière ? Google ? Nokia ? Apple ? Orange ?

Beaucoup d'entreprises mélangent le B2C gratuit et le B2B payant, en gagnant de la légitimité sur le premier et de la rentabilité financière sur le second. [cf. les entreprises de service qui vendent du logiciel libre].

La réalité du Net, c'est qu'elle a toujours mis en échec les stratégies hégémoniques - sauf Google, voire Apple. Mais Google s'est planté sur quelques produits : gtalk, etc.

Les questions qu'il faut se poser, c'est :

- qui peut faire payer ? FAI/telco

- que demandent les clients ?

Il y aura d'autres trucs qu'iTunes (double logique de paiement et de guichet), car les gens en ont marre d'être lié à ça - PayPal se développe bien (ne contrôle pas ce qui est payé).

Quant au financement dans les réseaux, ça me fait toujours penser aux centrales nucléaires (gros chiffres), mais les FAI mentent/se trompent sur leurs chiffres.

Dans la télé par satellite, le contenu n'est pas payé par l'opérateur : le forfait à 30€/mois, mais la grille est à 0.

Et FT-Orange peut augmenter s'il veut la redevance de Dailymotion. Ce qui est caractéristique de l'Internet, c'est que les poids individuels des entreprises sont très différents, mais ça ne les empêche pas de battre sur la chaîne de valeur. Dans l'ensemble, le résultat pour le consommateur est plutôt pas mal. Tant pis pour Johnny Halliday, si certaines de ses chansons sont gratuites, personne ne va le regretter. Et ce n'est pas une grosse perte si les films hollywoodiens à gros budgets disparaissent, vu l'ultrasyndicalisation du secteur et les cachets des acteurs : c'est un écosystème ultra-coûteux. Et ce n'est pas vrai que la musique est en danger.

La question fondamentale des entreprises sur le Net, c'est la value for money : on ne peut pas attirer l'audience, puis ensuite se tourner vers les annonceurs. Quant à la crise [qui remet potentiellement en cause le financement par la pub du scénario 3], elle pose le pb du dialogue entre les marques et les consommateurs : y aura-t-il un changement d'organisation ? Le « pas de porte » n'est pas un critère de rentabilité. A Barbès, il y a autant de monde qu'aux Champs Elysées, mais les gens achètent moins.

Ce qui a marché, c'est [Hulu](#), la joint venture NBC-Fox.

Voilà, tenez moi au courant, je serais intéressé par votre rapport final »

*

* *

Réaction de Clément Combes, doctorant chez BlueTelecom :

« Bref, j'ai pu enfin lire votre papier qui me semble très bon (on aurait juste envie d'entrer plus à fond dans chacun des scénarios -genre bouquins d'anticipations).

A titre personnel, si l'avenir sera évidemment composé d'un peu des 3, j'aurai qd même une préférence pour le dernier scénario (à choisir). Pour aller plus loin, il se peut effectivement que les opérateurs de réseaux (type France Tel) prennent de l'importance et outrepassent leurs précédentes prérogatives. Mais une telle partition, notamment en terme de contenus, est probablement moins évidente. J'y verrai plutôt des offres relativement identiques, les uns et les autres se bataillant sur des aspects marginaux. L'exemple des droits du football (ligue1) retirés à France Tél, que ce soit provisoire ou non, ça reste une illustration de l'attention de la puissance publique régulatrice.. (mais là, je m'avance peut-être un peu : à voir avec un spécialiste).

Quant à une vraie régulation de la puissance publique justement, le fait que la loi Hadopi ait été rejetée (après d'autres propositions de lois elles aussi rejetées par le passé) montre les difficultés à

trouver une ligne de gouvernance consensuelle. Et sans doute qu'au bout du compte, il y aura un jour une relative stabilisation autour d'un texte, d'un projet de loi, d'une législation ad hoc. Mais ça devrait mettre un peu de temps, ça devrait probablement être souple et adapté à l'effervescence, la dynamique inhérente à l'internet.

Perso j'y vois un avenir non pas basé sur un modèle unique, mais une pluralité de modèles économiques, mosaïques et hybrides : de la gratuité assise sur la publicité, un développement du mécénat, des investissements des état + de fonds privés dans les infrastructures publiques, dans l'économie de la connaissance/culture, une gouvernance d'internet privé/public, des regroupements et fusions d'entreprises pour peser sur le marché (avec des domaines d'activités rentables servant à financer des domaines émergents ou marginaux par définition moins rentables), mais également des marchés de niches permettant à de petites boites d'exister,

Entre ces trois tendances que vous évoquez, je ne suis pas en mesure de donner un avis d'expert sur le scénario le plus désirable. De mon point de vue, lutter contre le phénomène de gratuité, ce qu'on appelle encore à tort le piratage, c'est ne pas prendre la mesure d'une évolution qui peut, par certains aspects, être profitable sociologiquement, culturellement.. Certes, sans doute à encadrer, réguler, accompagner, mais s'y opposer par des baricades ne fait que repousser le problème. »

*
* *

Et voici la réponse de Nicolas Hernandez, web-entrepreneur⁵ et philosophe :

« (...) si on veut vraiment traiter la question dans toute sa complexité, il me semble qu'il faut la situer historiquement d'abord dans une trame très vaste de processus, et ensuite essayer de voir dans ce champs de forces historiques comment elle se situe. Alors pour être très concret tout de suite, je prends des exemples, et fatalement je survole beaucoup (...) :

- **la lèpre au XVe siècle** est traitée par des procédures d'expulsions : on expulse les lépreux de la cité, on ferme les murs de la ville. 100 ans plus tard, la peste est traitée fort différemment. Chacun est enfermé chez lui. Couvre feu, interdiction de circuler en ville. On désigne des surveillants qui parcourent seuls les rues de la cité et font continuellement l'appel : on doit se présenter à sa fenêtre. Si on ne se présente pas c'est qu'on est malade. Et l'administration note et consigne : qui est malade ? A quelle heure ? etc.

- un autre exemple contemporain de celui ci : **les possessions**. Les jeunes filles adolescentes dans les dortoirs des couvents sont possédées par Satan. Grande problématique de l'Eglise : la possession des corps. Un petit Abbé de Corèze veut construire un couvent, il se rend à Lourdes et la Vierge se présente à lui avec un plan de couvent. Finis les dortoirs, les jeunes vierges de l'Eglise auront chacune leur chambre individuelle et des procédures qu'on pourrait sans doute appeler (mais c'est un parti pris) "de contrôle des corps" se met en place : heures fixes pour les repas, pour l'exercice, pour les leçons. On invente la notion "d'examen". Examen : procédure qui consiste à installer l'individu dans des boucles : si l'on satisfait l'examen ou passe à la boucle suivante, si non on est repris dans la même boucle. Au bout d'un certain nombre d'échecs on repart dans une autre boucle. L'église met donc en place une série de procédures de contrôles et d'examens du corps. C'est là que l'école moderne, l'armée moderne, la médecine moderne est en train de naître, autour de ces procédures de contrôle du corps. A la fois dans ces procédures, l'individu moderne est en train de naître en tant que Sujet. Comment ?

- Fin du 19e, une **grande campagne anti masturbatoire** en provenance du corps médical et qui

5 Président – Associé Fondateur de <http://dsmapps.com/>

s'étend de 1860 à 1880. La masturbation est nuisible à la santé des jeunes enfants. Il faut les surveiller. Et voilà donc que la famille moderne se constitue selon divers axes :

- exclusion des domestiques de la famille, ceux là par manque d'attention pourraient éveiller les jeunes enfants (la jeune domestique pourrait éflurer le sexe du petit garçon...)*
 - rabattement des parents sur le corps des enfants : l'enfant doit dormir dans la chambre de ses parents (pour que ceux là puissent le surveiller)*
 - apparition du "médecin de famille" et renforcement par là de la famille telle qu'on la connaît bien aujourd'hui*
- etc.*

*Quelques années plus tard, la **psychanalyse** vient renforcer ces procédures en rendant définitivement l'enfant à ses parents, tu sais bien comment.*

La médecine et la psychanalyse renforcent aussi l'individu moderne au sein de la famille moderne par un réinvestissement génial de 3 grandes thématiques pré modernes : l'aveu (la confession, XIIIe siècle), l'exame (XVIe), la science-vérité (XVe siècle). Il s'agit d'apprendre à sortir de l'individu sa vérité propre, vérité enfouie dans son inconscient. Par là aussi de constituer l'individu en individu, en sujet. Et d'écrire, de consigner cette vérité selon des procédures codés. Savoir de soi-même, connaissance de l'humain, et cette expression "science humaine". Procédures scientifiques de consignation de la vérité interne de l'individu : la société de l'information est en train de naître.

Et voilà que tout au long du XXe, d'une manière assez manifeste, l'individu apprend à se dire sous tous les angles. Il faut chercher et dire sa propre vérité sexuelle, sa vérité familiale. se trouver soi même, il faut par dessus tout "être soi même", se dire et s'écrire.

Evidement tous ces processus sont pris dans le jeu d'un savoir : le savoir scientifique, médical mais plus généralement le savoir en tant que : un discours quel que soit sa forme est un savoir. Et d'un pouvoir de l'autre coté, puisqu'évidement ces effets historiques sont sélectionnés. Pouvoir non pas au sens ou par exemple l'état "posséderait" le pouvoir, mais au sens ou le pouvoir circule et s'exerce, le pouvoir est une force, pas quelque chose de possédé par quelqu'un. Donc disons simplement que quand notre prêtre de Corèze a cette idée brillante d'enfermer les jeunes filles dans des petites cellules (le mot chambre vient un siècle plus tard), il constitue une technologie de pouvoir. Il la consigne dans une histoire de Lourdes et de vierge marie, ça c'est un savoir. Or ce savoir fonctionne, il fonctionne bien et donc se trouve renforcé : autrement dit quand d'autres prêtres recoivent cette histoire, ils essaient la technologie, elle fonctionne et donc ils appuient ce savoir, le diffusent, en un mot le "renforce". On peut voir ça comme ça, cela n'a rien de général ou de vrai, mais c'est juste quelque chose qu'on peut énoncer. Jeu du pouvoir et du savoir. Voilà, c'est une manière de poser le problème et d'avoir quelques références, quelques amers pour ne pas dire tout et son contraire (ce n'est pas du tout une critique de ton travail hein, je dis ça de manière très générale).

Alors, Internet ? Bon je prends Hadopi. Qu'est ce qui est en train de se jouer avec Hadopi ? C'est assez clair puisqu'il s'agit précisément de brancher sur ce savoir qu'est Internet (du discours donc, sous une forme particulière, mais du discours, du savoir en circulation) un appareil d'enregistrement, d'écoute, de consignation. La bonne vieille technologie de l'enregistrement et de la vérité. Pas si vieille que cela finalement, 200 ans tout au plus. Pouvoir / Savoir en circulation.

Mais plus globalement, on a très envie de replacer internet dans cette longue histoire des disciplines. Internet lui même appareil d'enregistrement, de consignation. Téléphonie mobile : technologie de contrôle des corps. Le pouvoir (en tant qu'exercice, en tant que force qui s'exerce

sur) toujours plus prêt des corps. L'individu plus solidement attaché à lui même. Quadrillage plus serré du pouvoir autour de l'individu. On ne sort pas de soi même.

Donc voilà, sachant tout cela que je t'énonce ici de manière un peu péremptoire et très incomplète, alors comment poser ta question? Comment prospecter? Voilà, c'est ton exercice, mais si je peux t'aider, mon intuition est qu'il faudrait un peu déplacer la question : quelles technologies de pouvoir peuvent prendre place maintenant ? Parce qu'il ne s'agit que de cela, des milliers de discours sont prononcés, des millions de possibilités d'évolution sont envisageables, mais ce qui fonctionne, ce qui marche depuis quelques siècles, c'est une sélection des jeux discours/pouvoir selon le critère du renforcement possible de ce discours par les effets de pouvoir sur les corps, les effets de subjectivation (au sens "constitution de l'individu en tant que sujet de quelque chose") que ce discours lui même renforce (ma phrase n'est pas limpide, mais l'idée et la structure grammaticale sont correctes). »

*
* *

Voici l'avis de Zezeum, musicien en herbe⁶, sur l'évolution du financement de la musique :

« donc voilà les choses telles qu'elles se présentent à moi aujourd'hui lorsque je discute autour de moi :

Avant la fin du disque (années 90 c'est le summum)

1/ Les stars : font des thunes de toutes les façons (live à plus de 50k\$ le concert, disques à gogo, produits dérivés...) et sont promues par Universal, EMI... qui sont tellement riches qu'ils s'en foutent de comment ils claquent la thune

2/ Du coup : les potes des stars, soit demies-stars (tous les musiciens les connaissent, ils jouent et enregistrent avec beaucoup de monde sans avoir de nom pour le public non averti) font plein de thune aussi (cachets d'enregistrement astronomiques)

3/ Les autres : se démerdent (enseignement, live moins bien payé), n'ont pas de producteur, donc ne sont pas produits

Le disque est ce qui fait tourner le bazar et rapporte des ronds à tous ceux qui en font vraiment

Maintenant :

1/ Les stars : font encore de la thune, mais le système ne permet plus de créer de nouvelles stars, de renouveler la marchandise : les distributeurs-producteurs ne savent pas encore gérer la situation où ils doivent compter leurs sous.

2/ Les potes des stars doivent se démerder, faire plus de live : fin de gros cachets pour les enregistrements... et se promouvoir plus personnellement auprès du public

3/ Les autres y ont gagné un peu : le live brasse de plus en plus de thune, et ils peuvent en faire un peu plus dans ce creneau, d'autant qu'ils ont pas besoin de producteur pour faire des enregistrements qui de toute façon ne servent plus qu'à la promotion. Ils font pas beaucoup plus de ronds cela dit.

Ça c'est très schématique et un peu old-school puisque c'est la façon de penser de la génération avant nous.

J'ai l'impression qu'un phénomène important est que la plupart des musiciens de toute façon ont une vision très court-terme. Quand on n'a pas les moyens de Radio-Head ou de Madonna, on cherche à faire le produit qui nous fait bouffer le mois suivant. Dans le contexte actuel, ce produit c'est pas l'enregistrement, qui ne rapporte rien, c'est le live. La façon de faire du live suit cependant

6 <http://www.myspace.com/zezeum>

encore les habitudes de produit du temps des majors : un projet musical = une série de compositions, qu'on enregistre, met en scène et vend comme disque, mp3 et concert. La différence étant qu'on n'espère pas faire de ronds avec l'enregistrement. »

*
* *

La réaction de Guillaume Appéré, ingénieur des mines :

« Merci pour votre note, que j'ai lue avec beaucoup d'intérêt (bien que n'étant pas un expert du domaine). Je vous livre les quelques réflexions que m'a inspirées la découverte des trois scénarios :
- Les prédictions que l'on peut tenter, aujourd'hui, sur le format de l'économie numérique dans vingt ans rappellent presque, toutes proportions gardées, les visions - souvent futuristes - qui circulaient il n'y a pas si longtemps sur la maison ou la voiture de l'an 2000. Or il est frappant de constater à quel point la maison et la voiture de l'après-2000 ressemblent à ce qu'elles étaient il y a dix ou vingt ans (modulo, pour la voiture, quelques gadgets additionnels qui, au fond, n'ont pas révolutionné l'usage de l'automobile ni, à ce jour, le modèle d'affaires du secteur). La dimension immatérielle de l'économie en ligne aura-t-elle tendance à raccourcir les délais d'évolution du domaine ?

- Les trois questions que soulevez en introduction en recouvrent peut-être une quatrième qui serait "quels seront les usages des contenus en ligne ?". Peut-être une analyse des tendances passées peut-elle aider à dégrossir le sujet : à ce que je sais, Google, par exemple, était principalement à l'origine un outil puissant d'échanges et de mise en commun pour universitaires interconnectés ; aujourd'hui, on lit fréquemment que les sites Internet les plus visités sont les sites de jeux et les sites pornographiques, ce qui traduirait une évolution des usages assez édifiante...

- Dans un petit ouvrage bien enlevé, *Amusing ourselves to death*, l'américain Neil Postman conduit une réflexion assez proche sur les médias de masse, télévision en tête. Il montre comment, d'un vecteur qui aurait pu servir à une diffusion enrichissante de connaissances jusque-là inaccessibles, la télévision est devenue essentiellement un moyen de divertissement qui, compte tenu de l'omniprésence des grands networks dans la vie courante de Mme Michu américaine, a façonné - en en dégradant considérablement le niveau intellectuel - le mode de pensée de l'Américain moyen. Pour reprendre une expression que vous mentionnez dans la note, le pendant français de cette évolution historique serait un peu le passage du concept de "mieux-disant culturel" avancé au moment de la privatisation de TF1 au "temps de cerveau humain disponible" évoqué cyniquement mais courageusement par son précédent PDG.

- Vous abordez une question - celle de la liberté d'expression et de diffusion des opinions dans un système qui serait entièrement contrôlé par un oligopole d'opérateurs - sur laquelle Postman revient assez longuement dans son ouvrage. Il explique pourquoi, à son avis, les craintes d'une emprise croissante des opérateurs de médias de masse sur leurs consommateurs non seulement se sont révélées infondées, mais surtout qu'elles ont détourné l'attention de ce qui était selon lui une menace bien plus grande : la débilisation de consommateurs consentants car divertis - d'où le titre de son ouvrage. Il insiste ainsi sur l'idée que ce n'est pas vers *1984* de G. Orwell que la société américaine a évolué (ce que beaucoup craignaient), mais plutôt vers *Brave New World* d'Aldous Huxley.

- Sur un plan plus anecdotique, on pourrait presque, à la lumière d'une démonstration comme celle de Postman, se demander quel serait le marché pour l'offre intellectuelle de BlueTelecom que vous décrivez dans le premier scénario...

- Vous évoquez en introduction un goût de plus en plus prononcé du consommateur pour le gratuit. On lit parfois que si les ventes de la presse écrite baissent et la diffusion des gratuits augmente, cela ne se fait pas à somme nulle mais à somme croissante, et a tendance à se tasser - notamment avec la crise qui remet un peu en question les modèles économiques principalement fondés sur les recettes publicitaires. Cela pourrait laisser penser que certes les gratuits ont capté des parts de marché de la presse payante, mais que ça se calme et que leur entrée dans le jeu a fait apparaître de nouveaux consommateurs qui, jusque là, n'étaient pas clients des supports classiques (les jeunes, principalement). On pourrait imaginer que les organes traditionnels parviennent, avec le temps, à tirer profit de cette arrivée de nouveaux acteurs.

- J'ai l'impression que les trois scénarios que vous décrivez coexistent aujourd'hui, certes sous une forme plus tiède. Pensez-vous que cet équilibre soit instable et les partenariats entre les tenants de chaque modèle impossibles, ou plus coûteux que la victoire d'un modèle sur les deux autres ? Les trois scénarios pourraient aussi constituer des idéaux-types, et la stratégie de chaque acteur de l'économie numérique être une combinaison des traits caractéristiques des trois modèles. »

*

* *

Voici l'analyse rapide de George le trader :

* c'est extrême mais c'est fait pour, si j'ai bien compris.

* je doute qu'on puisse de nouveau faire payer les gens pour un bien (musique, films, journaux,...) ou un service (emails, blog, maps,...) pour lequel ils se sont habitués à la gratuite. Les solutions légales dominantes seront probablement des logiciels à la Deezer ou Spotify, mais je pense que le CD physique est appelé à connaître le même destin que le vinyle, i.e. un objet de collection.

* les majors de musique existeront encore, mais elles devront muter ou disparaître. Leur puissance sera largement réduite, car beaucoup d'artistes émergeront tout seuls par le net. On se tapera moins de musique fabriquée pour être vendue à Carrefour boostée par TF1. C'est une excellente chose. Je suis un fan absolu de cette nouvelle sélection par le public, et internet permet d'accéder à n'importe quel artiste en deux clics. Les gens paieront toujours pour les voir en concert et acheter leur musique.

* je trouve intéressant de poser la question de qui va régler la facture des équipements et de la sécurité, dans ce monde de gratuite.

Vous auriez pu parler aussi du Cloud computing, qui requiert des serveurs monstrueux, et que tout le monde envisage uniquement comme gratuit (en tout cas pour les particuliers).

*

* *

Steven a lu l'analyse de George :

« Je partage largement l'avis de George sur l'essor du tout gratuit, à quelques petites nuances près. Je m'explique :

- En ce qui concerne la musique, je pense effectivement que le tout gratuit va l'emporter largement et que les majors en pâtiront fortement. Au fond, ce ne sera pas plus mal pour nous et nos oreilles, peut-être que ceci donnera naissance à une myriade de petites maisons de production spécialisées. D'ailleurs, avant que les talents des musiciens ne soient récupérés au profit des maisons de production au début du siècle dernier, la question ne se posait pas en ces termes : il existait une très grande quantité de musiciens qui vivaient des spectacles qu'ils organisaient ; et les plus talentueux d'entre eux étaient soutenus par des mécènes (corporations ou états) qui se chargeaient de la diffusion de leur talent au monde entier (et pas seulement à leur 'réseau'). Le mécène n'attendait pas forcément de contrepartie financière en échange de son soutien à l'artiste (si on remonte jusqu'à Mozart, les bénéfices sur les ventes de disques étaient assez limités...), mais il y gagnait en image

ou en prestige. De manière plus récente, on peut se souvenir de Jean-Marie Messier qui se servait de l'image du groupe 'Noir Désir' pour soutenir que son entreprise était représentative de la pluralité culturelle... Personnellement, je crois en ce type de développement : le succès des 'MySpace' montre que les artistes sont friands de laisser leur musique en écoute libre sans contrepartie financière ; ils auront le temps de faire leur retour sur investissement lors des spectacles - payants - qu'ils donneront. Notons que ceci est rendu possible par le fait que l'enregistrement d'un album est relativement peu onéreux pour un artiste.

- En ce qui concerne la presse, je suis plus partagé : le succès des gratuits (papier ou web) est assez impressionnant, et il paraît clair que le modèle va continuer à se répandre. Pour autant, je suis intimement persuadé qu'une partie importante de la population reste demandeuse d'une information impartiale et de qualité, ce qui est clairement incompatible avec la gratuité et/ou la publicité et/ou la régulation par un organisme d'état. J'espère qu'une presse payante survivra encore longtemps pour ces raisons. D'ailleurs, pour ma part, je paie un abonnement au site

<http://www.arretsurimages.net/> qui ne contient aucune publicité dans ses pages. Je préfère infiniment chercher mon information sur ce type de site que sur des media gratuits (donc sous l'influence des sponsors) ou sur nos chers JT (sous pression du gouvernement).

- En ce qui concerne le cinéma, je pense que la problématique est largement différente de celle de la musique, car les sommes à mettre en jeu pour produire un film n'ont rien à voir avec celles pour produire un album. Mais, sauf erreur de ma part, les cinémas n'ont jamais fait autant d'entrées que ces derniers temps, et je n'ai pas entendu parler de crise dans ce secteur ? Il me semble également qu'il y a une longue tradition du mécénat dans le cinéma, mais je ne sais pas exactement comment ça fonctionne.

- Enfin, la question des infrastructures dans un univers gratuit est un gros point noir, et j'avoue ne pas savoir quel en sera l'issue ! Peut-être une taxe prélevée sur les FAI ? »

*

* *

Quant à Peter, l'ingénieur des mines :

« Je préfère le scénario 3. Quelques idées :

- la presse non-quotidienne ne semble pas aussi condamnée que la presse quotidienne. Quant à cette dernière, si elle est en déclin c'est peut-être parce que le niveau d'information donné est trop important pour ce dont les gens ont réellement besoin. Je crois que les gens auront besoin de documents papier tant qu'il n'y aura pas de véritables livres électroniques souples.

- Il faut absolument trouver un moyen de pouvoir garder des contenus payants.

- En ne renonçant pas à sanctionner la reproduction non-autorisée (au nom de quoi la laisserait-on vivre ?), voire lourdement en cas de récidive.

- En inspectant les outils (sites de téléchargement) suspectés de téléchargement, notamment sur plainte d'éditeurs de contenus lésés.

- En faisant appel à la souscription dans certains cas (pas de diffusion du produit tant qu'il n'est pas en partie financé) (et tant qu'un produit n'a pas été diffusé si on le retrouve chez quelqu'un c'est forcément parce qu'il a été piraté)

- Ca peut nécessiter de muscler largement l'administration d'Etat sur ces questions (contrôle, répression, invention de nouveaux dispositifs, concertation des acteurs)

- dans le scénario 3 manque néanmoins une évocation du problème de la sécurité des réseaux informatiques, qui paraît particulièrement cruciale.

- pour l'indépendance des éditeurs : des lois sur le capital des sociétés peuvent être prises pour garantir l'indépendance des éditeurs de contenu ; des mentions obligatoires visibles sur les sites internet sur les sources du financement des journaux (si c'est payé par les clients, par la publicité (et donner le nom des plus gros annonceurs)),... »

*
* *

Voici le complément de la réaction de Romain Berlin, de la mission éco de Stockholm :

« C'est vrai que les ingénieurs des mines font des télécoms maintenant :-) (...) Sur les 2e/3e scénarios, je serai tenté de dire que ni le "gratuit" ni le "payant" ne peuvent complètement détruire l'autre. Si on regarde l'informatique, au début dans les années 80 il y avait de grands espoirs libertaires, ensuite ça a été presque complètement verrouillé par Microsoft et consorts, puis depuis quelques années le "libre" revient en force. Pour la musique, le libre était au départ cantonné par la technologie (cassettes audio...) puis a taillé des croupières au payant avec le P2P qui maintenant est assailli de toute part. Après l'équilibre entre les deux est une histoire de prix, le payant a une plus-value par rapport au gratuit (meilleure qualité, plus grand choix, plus de fiabilité, plus de sûreté, etc.) et cette plus-value a un prix qui dépend de son positionnement relatif au gratuit (et pas forcément de l'idée que s'en fait le producteur) et qui n'est pas forcément très élevé, d'où la nécessité de volumes importants.

Le pb des contenus en ligne c'est que c'est nouveau (ou en tout cas le canal de distribution est nouveau) et tous les acteurs de la chaîne n'ont pas forcément une idée adéquate de leur plus-value. D'où des réflexes défensifs (DRM...) qui diminuent la plus-value (et donc le prix d'équilibre) et des prix trop élevés qui limitent les volumes (en tout cas les volumes payants).

Ce qui est intéressant en Suède c'est qu'ils sont un des premiers exportateurs mondiaux de musique (et donc un des premiers récipiendaires de royalties⁷) mais aussi l'hébergeur du plus grand tracker Bittorrent au monde.

Sur le financement des infrastructures, je ne suis pas trop inquiet. Après tout, ceux qui bénéficient le plus du P2P, qui représente plus de la moitié du trafic Internet, sont les opérateurs et les équipementiers télécoms. Qui aurait besoin sinon d'ADSL 24M ou de fibre optique. C'est plus pour les réseaux où il n'y a pas de libre comme les réseaux mobiles que le développement des infrastructures devient de plus en plus problématique. Pour la 3G, on a fait payer une licence aux opérateurs, pour la 4G ce n'est plus d'actualité et pour la 5G ça risque d'être le contribuable...»

*
* *

Robert Mahl, haut fonctionnaire au ministère de l'économie :

« Pour moi, c'est à l'évidence le 3ème scénario qui est le plus probable, à quelques nuances près. Je pense que les autorités de la concurrence vont interdire de plus en plus le "bundling". Tout comme Microsoft se voit interdire d'offrir certains logiciels gratuitement à ses clients, les sociétés quelles qu'elles soient se verront progressivement interdit d'abonner gratuitement leurs clients à des canaux d'information, de leur fournir gratuitement des terminaux, bref de faire de la vente liée à d'autres prestations gratuites.

En fait, on distinguera les différents métiers (fournisseur d'accès internet, créateur de contenu comme des programmes tv ou des sites web, installateur de raccordements de terminaux, vendeur de matériel, hébergeur, banquier) et on interdira de plus en plus les prestations liées (en tout cas en Europe). Il y aura de plus en plus de cloisons entre les métiers : il sera par exemple interdit aux FAI ou aux hébergeurs de financer des créateurs d'informations, etc.

Les lois européennes sur la concurrence obligeront les FAI à s'interconnecter sans que le coût de cette interconnexion soit payée directement par l'utilisateur. Il sera interdit de refuser à un internaute l'accès à un site web ou à un correspondant opéré sur le réseau d'un autre opérateur. Le gratuit existera toujours au niveau de l'information (financée dans ce cas par la publicité ou le

7 <http://www.exms.se/export/Swedish%2520Music%2520export%25202006.pdf>

bénévolat) mais ne sera pas la règle générale.

Certains Etats contrôleront de plus en plus les interconnexions entre réseaux pour diverses raisons (tendance au totalitarisme, au protectionnisme, contrôle de sécurité, pornographie, religion). Les pays "libres" ne feront pas trop de contrôles de ce type.

Tous les pays se mettront à espionner de plus en plus les communications pour différentes raisons (copie illégale, taxation des ventes et des échanges). Tandis que le commerce électronique d'objets matériels prendra de l'ampleur, la Poste ou les transporteurs privés se verront de plus en plus contrôlés par la douane ou par une police spéciale de contrôle des objets transportés. Les échanges avec les paradis fiscaux feront l'objet d'un espionnage électronique ou d'un contrôle matériel renforcé.

Le plus gros problème sera celui des taxes sur (1) l'information elle-même et (2) le commerce électronique. *Des réunions de type "G20" détermineront un niveau minimum de taxation. Les banques devront de plus en plus signaler les mouvements sur les comptes bancaires qui feront penser à des transactions de commerce électronique dissimulées.*

Voilà pour moi le scénario. Mais évidemment il ne sera pas appliqué de la même façon partout dans le Monde.

Quant à savoir s'il est désirable ou pas, tout ce que je peux dire c'est qu'il légitimera une nouvelle forme de protectionnisme et d'espionnage qui sera nocive à la fois pour le commerce en général et pour les libertés individuelles.

Rares seront les pays qui échapperont au désir de surveiller davantage les échanges, les comptes bancaires, les déplacements des personnes physiques, etc.

Enfin, concernant les punitions, les coupures d'accès internet resteront anecdotiques voire inexistantes. Bien au contraire, les raccordements internet ne pourront pas être refusés même aux personnes impécunieuses (comme actuellement l'électricité ou le compte en banque ou l'assurance santé sont fournis à tout le monde). Par contre des amendes faibles ou fortes seront imposées en fonction de ce que donneront des automates espions (comme actuellement les radars sur les routes produisent des amendes automatiques). Ces automates (logiciels et matériels) seront installés non seulement sur les canaux de communication, mais aussi, tels des caméras de surveillance, contrôleront automatiquement les comptes en banque, les transaction financières, la présence d'objets ou de personnes en certains points du territoire, etc. »

*

* *

Lucas, l'ingénieur de Megasoft : *« Je ne pense pas qu'il existe un modèle unique pour tous les types de contenu, donc je vais vraiment séparer les 4 catégories que vous mentionnez à la fin de chaque scénario.*

Presse : C'est indubitablement un contenu différent des autres. Même si certains modèles utilisés pour la musique ou les films peuvent s'appliquer à la presse, je crois qu'il est très important de s'assurer que la liberté de la presse, ainsi que le libre accès à la presse, soient respectés ; encore un rôle à faire jouer à l'Etat ! Ce qui se fait en Suisse pour favoriser la pluralité des médias, c'est de redistribuer une partie de la redevance radio/TV aux médias privés, en fonction de leur audience et de la crédibilité de leur dossier. Deux choses pourraient être encore améliorées dans ce système de redistribution (que je trouve déjà bien meilleure que le système français de redevance). D'une part, il faudrait supprimer la redevance en tant que telle et l'intégrer dans l'impôt, avec une affectation à un budget médias de manière générale (presse, radio, télévision, internet). D'autre part, il faudrait étendre la redistribution aux autres médias, y compris certains sites internet d'information. Cette redevance ne peut pas empêcher les médias lourdement déficitaires de couler, mais elle serait de nature à aider la diffusion d'information libre (y compris vis-à-vis de la pub) et gratuite (ou à bas prix).

Musique : Licence globale. Point. La musique est « facile » à produire (même pour les amateurs, le matériel d'enregistrement ayant tendance à se démocratiser, même si c'est pas encore la qualité du studio). La musique n'est pas lourde à distribuer (pour schématiser, un fichier MP3 de 4 Mo sur un serveur et la bande passante associée). La musique existe en quantité abondante. Tous les critères sont réunis pour le succès de la licence globale (il suffit de voir le buzz autour du « Zune Pass » aux USA, une licence globale pour 15 \$ par mois). Reste à savoir qui contrôle la plate-forme de licence globale... Imaginons que la SACEM autorise un site en ligne à distribuer une quantité illimitée de musique pour 10€ par mois par personne. Libre ensuite à n'importe quel acteur de monter une plate-forme de distribution. A ce jeu, le gagnant pourrait être celui qui bénéficiera des meilleures externalités et des meilleurs services complémentaires, à savoir probablement un constructeur/éditeur de type Apple (iPod + iTunes + iTunes Store) ou Microsoft (Zune + WMP + Zune Pass), et ce serait donc à eux que reviendrait « l'honneur » de gérer la (ou une) plate-forme.

Films : Tant que les films (de qualité) resteront « difficile » à produire (même si les caméras HD se démocratisent elles aussi), et tant que les vidéos resteront des objets numériques très lourds à distribuer (comparativement à l'espace de stockage et à la bande passante disponible), le système de pay-per-view (ou video-on-demand) restera le plus viable, car il permet d'imputer directement les bénéfices aux films qui les ont générés (au contraire de la licence globale, plus « redistributive »). Autre élément important : on peut réécouter la même musique plusieurs fois par jour et on va probablement devoir télécharger au moins 200 morceaux pour avoir un baladeur décent. Au contraire, on ne va pas regarder plusieurs fois le même film dans la même semaine (ou le même mois) et le nombre total de films accédés ne va pas excéder en moyenne une vingtaine. Du coup, le système du pay-per-view me semble même conceptuellement mieux adapté. Dernier point, les opérateurs ne lâcheront pas ce qui représente aujourd'hui leur seul véritable service à valeur ajoutée.

TV : Je sépare volontairement la TV des films parce que c'est un cas particulier, qui est désormais monnaie courante. Et c'est à mon avis un exemple de décision précipitée (ou presque) faite par des opérateurs qui ne savaient plus quoi faire du surplus de bande passante. Sans évolution technologique, ça risque de se payer un jour, parce que les opérateurs n'ont pas à ma connaissance les ressources suffisantes pour offrir la TV en continu (4 Mb/s par personne) à tous leurs abonnés en parallèle.. Et si la TV numérique explose, c'est ça qui va arriver. Ce n'est donc pas surprenant de voir Free intégrer un tuner TNT à la Freebox, dans un premier temps pour offrir la TV HD aux abonnés non-dégroupés, mais peut-être plus tard pour décharger la bande passante de ses abonnés, même dégroupés.

Web 2.0 : Vaste sujet qui demanderait un autre mail aussi long que celui-là à lui tout seul ;-). Je vais juste évoquer les réseaux sociaux, qui pour moi ne sont pas rentables en tant que tels, en tout cas pas avec ce business model de pub (j'ai déjà évoqué plus haut pourquoi Google >>> Facebook pour la pub). Je vois deux manières de survivre pour ces réseaux. La première, ce serait de louer (financièrement parlant) la plate-forme sociale aux autres gros acteurs du numérique dont la plate-forme serait moins fournie ; c'est un pari risqué mais les utilisateurs de Facebook me semblent suffisamment captifs pour que ça puisse fonctionner. La deuxième, ce serait tout simplement de se laisser racheter par un gros acteur (encore une fois, Google ou Microsoft), qui ferait un excellent usage de la plate-forme sociale pour ses propres services (je n'ai pas d'idée concrète en tête, mais les services d'un Google ou Microsoft boostés au social pourraient avoir un potentiel très intéressant).

*
* *

Pour conclure, voici la réaction de Sébastien Molière, étudiant en médecine :

« quelques remarques, en tant qu'internaute :

- le scénario 2 semble le moins probable par argument historique, y a-t-il des exemples dans les 50

dernières années d'organismes publics ayant monopolisé un marché concurrentiel ? en outre le piratage agit dans deux sens contraires sur l'utilisateur : plus d'insécurité certes mais aussi plus d'accessibilité et de gratuité, c'est donc difficile de penser que les contraintes de sécurité pourraient incliner l'opinion publique à plus de réglementation

- ça me semble difficile de choisir entre les scénarios 1 et 3 en terme de plausibilité, peut-être faut-il séparer le contenu généraliste, susceptible de cibler la majorité, du contenu spécialisé ? dans le premier cas l'offre est devenue mondiale grâce aux réseaux, par exemple l'information brute qui peut être produite par n'importe qui (via twitter par exemple) et la gratuité semble acquise, à la différence peut-être de produits plus spécialisés à forte valeur ajoutée. En ce qui me concerne qu'est ce que je paye sur internet : l'accès à la presse spécialisée, dvd ou musique non trouvable gratuitement (rare/peu connu/ancien), ...

un nouveau type de producteurs de contenu susceptible de rester payants : l'aide à la personne en ligne (soutien scolaire⁸, traduction, valorisation de carrière, etc.)

- quid d'un modèle centré sur les producteurs de contenu, basé sur des communautés d'artistes par exemple ?

- et de l'empreinte écologique des différents scénarios, qui est aussi une contrainte importante ? »

8 Mehdi Frikha, fondateur et directeur général de www.scolaridee.fr, est sceptique quant à la possibilité de maintenir une offre payante en ligne : "Le contenu, même éducatif, vaut ou vaudra 0,00€, tôt ou tard. On peut faire du premium, ou des abonnements, ou un autre business model pour rentabiliser les investissements, mais la fluidité est tellement fluide qu'on ne peut pas empêcher les gens de pirater. La différence entre 0,01€ et 0,00€ est tellement énorme...."

*Troisième avertissement : nous allons vous couper l'accès à cette plate-forme.
A moins que...⁹*

9 Vous l'avez échappé belle : le Conseil constitutionnel vient de déclarer que l'accès à ce non-rapport était une composante de la liberté d'expression et de consommation. Bonne (re)lecture !